

GUIDE DU BÉNÉVOLE



La mission du Centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide est promouvoir et développer l'action bénévole, de susciter une réponse et une action aux besoins du milieu. Par l'entremise de nos services et de nos activités, nous participons activement à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et collective. Nous favorisons l'autonomie des individus, leur maintien en milieu naturel et leur intégration dans la communauté.

Le bénévolat est un instrument de cheminement personnel, de développement social offrant une fenêtre sur le monde. Il est également une ressource significative pour la population en besoin d'aide matérielle et humaine. Le bénévolat a tellement de valeur, qu'il n'a pas de prix.

184, rue Saint-Eustache, bureau 108
Saint-Eustache, QC, J7R 2L7
Téléphone : 450-472-9540
Télécopieur : 450-472-9568
info@cabartisans.org
www.cabartisans.org

GÉNÉRALITÉS

Ce guide a été pensé et conçu dans le but de supporter toute personne inscrite comme bénévole au centre d'action bénévole Les Artisans de l'aide. Vous y trouverez :

- La mission de notre centre d'action bénévole.
- Des conseils afin de vous guider dans le choix de votre bénévolat.
- Les principales politiques et procédures.
- Les responsabilités du bénévole.
- Les droits et responsabilités de l'organisme.

La coordonnatrice de l'action bénévole demeure disponible pour vous soutenir et répondre à vos questions :

La direction générale et l'équipe des employés demeurent disponibles en tout temps pour répondre à toutes vos questions.

450 472-9540

info@cabartisans.org

184, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, Québec, J7R 2L7

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLES LES ARTISANS DE L'AIDE

Mission de l'organisme

Organisme sans but lucratif, fondé en 1979 et affilié à la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (CAB). Notre centre a pour mission de promouvoir l'action bénévole et de susciter une réponse à des besoins du milieu. Par le biais de nos services, notre centre participe activement à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et collective.

Territoire

MRC Deux-Montagnes : Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet, Oka, Saint-Placide, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Hermas, Saint-Jérusalem

MRC Sud de Mirabel : Sainte-Scholastique, Saint-Augustin, Saint-Benoît

Services du CAB

Vous pouvez faire votre bénévolat pour l'un ou l'autre des services suivants :

Popote roulante, accompagnement-transport (rendez-vous médicaux et épicerie), dîner communautaire, aide aux formulaires, Carrefour 50+, Chaînes des Aînés et des Aidants (appels et visites amicales), travail de milieu auprès des aînés vulnérables et soutien aux proches aidants.

Certaines mesures doivent être mises en place par les organismes afin d'assurer la protection et le bien-être de leur clientèle. Ce processus, qu'on appelle filtrage, est appliqué à tous les bénévoles et est établi en fonction de postes déterminés.

Il commence avant l'engagement du bénévole et se déroule tout au long de son implication avec l'organisme. Le filtrage des bénévoles se fait systématiquement à l'embauche et également tous les deux (2) ans pour l'ensemble des bénévoles.

Nous remercions les bénévoles pour leur collaboration à participer à cette démarche si importante.

L'ACCEUIL DU BÉNÉVOLE

Le centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide accueille toute personne désireuse de faire du bénévolat. Attentif au cheminement personnel du candidat bénévole, le centre préconise les étapes suivantes dans un souci de fournir toutes les informations nécessaires au bénévolat :

L'entrevue :

Sous forme d'échange, la rencontre vise à identifier les goûts, les intérêts et les disponibilités du bénévole. La rencontre permet également de remplir les documents requis à l'embauche du bénévole.

Le temps de réflexion :

La coordonnatrice et le futur bénévole peuvent s'accorder un temps de réflexion si nécessaire.

L'engagement :

Le bénévole est ensuite orienté par la coordonnatrice vers les services du centre ou vers un organisme du milieu dans un souci de mieux répondre aux besoins du bénévole.

Une fois que le bénévole a signifié son engagement, le bénévole est dirigé vers la personne responsable du service auquel il sera intégré. Il s'agit d'une personne salariée faisant partie de l'organisme.

Celle-ci présentera le bénévole au personnel du centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide ainsi qu'à l'équipe de bénévoles du service choisi. Il lui sera expliqué la politique et les procédures rattachées à ce service et un objet promotionnel du centre lui sera remis.

LA FORMATION

La formation, élément important de l'action bénévole, peut aider un bénévole à être plus à l'aise dans ses fonctions. Le centre veut donc, d'une part, répondre aux besoins de formation exprimés par le bénévole et d'autre part, communiquer les connaissances et les moyens appropriés à la réalisation des tâches. Suite à un ou des besoins de formation exprimés par le bénévole, le centre verra à répondre adéquatement à ces demandes, soit d'une façon individualisée soit dans le cadre de réunion d'équipe.

De plus, il y a le colloque annuel du regroupement des centres d'action bénévole des Laurentides pour tout bénévole désireux de parfaire ses connaissances.

RESPONSABILITÉS DU BÉNÉVOLE

- ✓ Respecter les limites de ses fonctions et de son intervention auprès de la clientèle
- ✓ Accepter les consignes et les directives établies se rapportant à sa fonction
- ✓ Accepter d'être évalué ou orienté le cas échéant
- ✓ Aviser l'organisme de tout changement important dans l'exercice de ses fonctions
- ✓ Fournir sur demande les documents ou références nécessaires
- ✓ Accepter d'utiliser son statut et son titre de bénévole que pour des activités désignées par l'organisme en question

L'INTÉGRATION DU BÉNÉVOLE

- ✓ Respecter l'autre, ses valeurs, ses aptitudes et ses besoins afin d'éviter une intervention trop directive
- ✓ Reconnaître les limites de sa compétence pour ne pas nuire à la qualité de son intervention
- ✓ Éviter de créer chez la personne une dépendance, chercher plutôt à favoriser son autonomie
- ✓ Aviser le centre d'action bénévole de tout changement ou de tout problème observé chez la personne aidée

L'APPRÉCIATION

Chaque service est régi par une politique et des procédures adoptées par le conseil d'administration et auxquelles le bénévole doit se conformer. Ces politiques définissent la clientèle, le rôle de l'organisme et du bénévole.

Dans certains cas (extrêmes), il est possible qu'une personne dont le comportement est non conforme à la mission ou aux politiques du centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide soit remerciée de ses services.

Il est important de prendre connaissance du code d'éthique qui vous a été remis lors de votre 1ère rencontre avec le CAB.

INFOS SUPPLÉMENTAIRES

Vous êtes couvert par une police d'assurance responsabilité lorsque vous êtes en service demandé par le centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide.

La confidentialité de vos coordonnées personnelles auprès des personnes aidées est protégée par le centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide.

Le centre d'action bénévole Les Artisans de l'aide défend l'intérêt de ses membres auprès des instances concernées.

Le centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide est régi par un conseil d'administration.

Nous invitons nos bénévoles à des activités sociales pendant la semaine d'action bénévole et autres moments divers.

Nous publions un journal à l'intention des bénévoles « Journal des bénévoles » mensuellement.